



Aurillac, le 8 novembre 2023

## Annule et remplace l'envoi précédent

Dossier n° : AE 23.0450

Demandeur : GAEC d'OLMET

Date d'enregistrement de la demande : 06/10/23

Date limite de candidature : 06/01/24

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 06/02/24.

→ Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
POLMINHAC	11,17	JULHES M-Jeanne	Section D 61,63,73,75,99,164,261,270, 342,358,367, Section E 15,16,17,19,21,
VIC-SUR-CERE	2,88	JULHES M-Jeanne	Section AM 207 Section AN 85
VIC-SUR-CERE	1,21	LAURET Marc	Section AM 50,
VIC-SUR-CERE	1,66	CLIQUOT Nathalie et CHANTRET François	Section AI 99,192,206,
VIC-SUR-CERE	52	LADOUX Daniel	Section AI 43,46,56,72,74,77,135,136,137,1 40,142, 143,157,170,173,181,189,190,20 5,209,237,238, Section AM 24,,26,27,29,37,38,41,46,47,48, 51,52,53,54,131,135,204, 205,206,213,214,233j,k, Section AN 2,3,8,9,160,161,
VIC-SUR-CERE	2,92	BOREL M. luce	Section AI 7,8,10,
VIC-SUR-CERE	3,23	LADOUX David	Section AI 47 Section AN 30
SAINT-SIMON	38,97	LADOUX David	Section BC 2,3,4,5,6,8,9,10,13,15,34,35,36,

Contrôle des structures Service de l'économie agricole 22 rue du 139 RI BP 10414 – 15004 Aurillac Cedex

Tél: 04 63 27 66 00

courriel: ddt-ctrl-structures@cantal.gouv.fr

www.cantal.gouv.fr

			75,76,80, Section B 95,96,103,104,110,111, 173,175,176,177,179,337,344, 346,348,
SAINT-SIMON	5,01	CHAPSAL J-pierre	Section A 120,140,182, Section BC 12,
AURILLAC	2,29	CHAPSAL J-Pierre	Section B 66,
SAINT-SIMON	5,5	LADOUX-CHAPSAL Nicole	Section BC 16,17,
AURILLAC	14,99	LADOUX-CHAPSAL Nicole	Section B 178,180,334,339,341,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <a href="https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere">https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere</a>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière

courriel: ddt-ctrl-structures@cantal.gouv.fr

www.cantal.gouv.fr